

Sur convocation en date du 29 Décembre 2011, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 6 Janvier 2012 à 18 heures 30 sous la présidence de Madame Evelyne LEFEBVRE, Maire. Quinze Conseillers Municipaux étaient présents. Monsieur François FLEURISSON avait donné pouvoir à Monsieur Pascal SCIANCALEPORE.

Madame Nathalie MILLE a été lue secrétaire de séance.

Approbation du précédent procès-verbal. M. Pierre LAUNAY demande que soit indiqué, le nom de M. Gervaise, lors de la question posée sur le recouvrement souhaité (tour de table du 18/11/2011).

Madame le Maire propose de rajouter un point 7 à l'ordre du jour sur le règlement de la Régie des Eaux.

Accord à l'unanimité des présents et représentés.

### **1. DEMANDE DE SUBVENTION F.D.A.I.C. ANNEE 2012.**

Suite à la Commission V.R.D. (23/11/2011) et à la réunion d'orientations budgétaires du 09/12/2011) le Conseil Municipal sollicite auprès du Président du Conseil Général des subventions pour des programmes voirie et de sécurité pour 2012.

#### **Travaux de voirie rue de l'Eglise.**

#### **Travaux de Sécurité et de voirie rue du Château (virage).**

#### **Travaux de voirie rue de l'Echiquier.**

Des travaux d'entretien sont par ailleurs à envisager rue de la Poterne, rue de la Libération, aux Roberts et des aménagements de Sécurité souhaités par Monsieur LAUNAY rue Saint Antoine (glissières ou autres ?) au regard de la sur-occupation du domaine public.

La Commission V.R.D. examinera ces questions en lien avec l'opération Cœur de Village et la viabilisation des lots lui faisant face sur Saint Antoine.

### **2. FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2011.**

Suite à l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention du Fonds Départemental de Péréquation à hauteur de 25.000 euros maximum correspondant à une aide sur des factures d'acquisition de Mobiliers, matériels, de travaux de bâtiments et de voirie.

### 3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES CADASTRALES ISSUES DE LA DGI A LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX.

Madame le Maire est sollicitée par la Lyonnaise des Eaux pour mise en place d'une convention relative à la mise à disposition de données cadastrales issues de la D.G.I. à la Société Lyonnaise des Eaux. Après lecture de celle-ci, les Conseillers Municipaux à l'unanimité autorisent Madame le Maire à signer la dite convention.

### 4 SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL A 35 HEURES.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

↳ qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité territoriale.

↳ que le Comité Technique Paritaire (CTP) doit être consulté :  
❖ sur la suppression d'un poste en application de l'article 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

❖ pour toute modification de durée hebdomadaire de travail assimilée à une suppression de poste puis à une création de poste :

✓ d'agents à temps complet,  
✓ ou d'agents à temps non complet affiliés à la CNRACL (tout emplois confondus), qui dépasse 10% de l'emploi d'origine (à la hausse ou à la baisse),  
✓ ou d'agents à temps non complet affiliés au régime général et à l'IRCANTEC

❖ pour toute réorganisation de service.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade de l'agent Rédacteur Principal à Rédacteur Chef à 35 heures il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Considérant l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 24 Novembre 2011.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la suppression d'un poste de rédacteur Principal à 35 heures. Cette suppression a été soumise à l'avis du CTP et a obtenu un avis favorable enregistrée sous le N°1.205.11 en date du 24 Novembre 2011.
- **DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois en conséquence.

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE CONTRACTUEL POUR BESOIN OCCASIONNEL DE 12 HEURES/SEMAINE.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Agent sous contrat de droit privé est en arrêt maladie et qu'il convient de créer un emploi contractuel pour besoin occasionnel afin d'assurer ses missions durant son congé maladie (voir les dates portées sur le/les avis d'arrêt de travail) et ce dans la limite de 6 mois maximum.

Le Conseil Municipal en accord avec la proposition de Madame le Maire décide de créer un poste contractuel pour besoin occasionnel à raison de 12 heures par semaine. La personne sera rémunérée sur la base de l'Echelle 3 au 1<sup>er</sup> échelon - Indice brut 297 - Indice majoré 295.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE CONTRACTUEL POUR BESOIN OCCASIONNEL DE 3 HEURES /SEMAINE.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Agent sous contrat de droit privé est en arrêt maladie et qu'il convient de créer un emploi contractuel pour besoin occasionnel afin d'assurer ses missions durant son congé maladie (voir les dates portées sur le/les avis d'arrêt de travail) et ce dans la limite de 6 mois maximum.

Le Conseil Municipal en accord avec la proposition de Madame le Maire décide de créer un poste contractuel pour besoin occasionnel à raison de 3 heures par semaine. La personne sera rémunérée sur la base de l'Echelle 3 au 1<sup>er</sup> échelon - Indice brut 297 - Indice majoré 295.

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE CONTRACTUEL POUR BESOIN OCCASIONNEL DE 3 HEURES /SEMAINE.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Agent sous contrat de droit privé est en arrêt maladie et qu'il convient de créer un emploi contractuel pour besoin occasionnel afin d'assurer ses missions durant son congé maladie (voir les dates portées sur le/les avis d'arrêt de travail) et ce dans la limite de 6 mois maximum.

Le Conseil Municipal en accord avec la proposition de Madame le Maire décide de créer un poste contractuel pour besoin occasionnel à raison de 3 heures par semaine. La personne sera rémunérée sur la base de l'Echelle 3 au 1<sup>er</sup> échelon - Indice brut 297 - Indice majoré 295.

**5. TARIFS DU S.I.T.E.D.**

Suite à la dernière réunion du Comité Syndical du SITED le prix du coupon de transport a été porté à 107.95 euros de janvier à Juin 2012

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide que la participation communale sera de 30.45 euros par semaine et par élève (participation à la charge des parents : 77.50 euros pour un semestre).

#### **6. ADMISSION EN NON-VALEUR -REGIE DES EAUX DE BU.**

En raison de l'insolvabilité d'un débiteur et suite à la demande du 02/12/2011 de Monsieur le Comptable du Trésor, le Conseil Municipal accepte de passer en non-valeur :

- La somme de 28.12 euros titre 2006/R 2-4.Régie des Eaux.

#### **7. REGLEMENT DE LA REGIE DES EAUX.**

Le règlement de la Régie des Eaux et ses 3 annexes ont été approuvés à l'unanimité le 2 septembre 2011 après délibération.

Le principe de mettre des schémas, un pour les anciens branchements et un pour les nouveaux branchements a été retenu pour une meilleure compréhension et illustration.

Après échanges autour des schémas proposés pour les nouveaux branchements et référence au cadre légal et réglementaire (cf. dernier courrier des Services de l'Etat) les schémas 1 et 2 sont mis en délibéré assortis de la proposition d'un avenant n° 1.

### AVENANT N° 1

« Pour les nouveaux branchements (cf. schéma 2) la responsabilité de la Régie des Eaux est étendue jusqu'à la limite du domaine public ».

Résultats du vote :

- un refus de participation au vote.
- une abstention.

Les schémas (joints) et l'avenant n° 1 destinés à une meilleure compréhension du règlement de la Régie des Eaux sont approuvés et adoptés à la majorité des présents et représentés (14 voix).

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire et son Conseil sollicitent une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général afin d'aider à la mise en œuvre d'animations culturelles autour de la Fête du Livre organisée par la Bibliothèque de Bû le 13 Mai 2012 en partenariat avec les Communes d'Anet et de Berchères-sur-Vesgres.

Monsieur Pierre LAUNAY Adjoint chargé de l'urbanisme rappelle la cession de parcelle (8m<sup>2</sup>) à finaliser entre M. et Mme SURCIN et la Commune pour recul sur l'emprise de l'accès à leur

propriété nécessaire à la viabilisation. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette cession pour un montant forfaitaire de 200 euros.

Monsieur Jean-Paul COUTIE a informé Madame le Maire de sa démission des commissions des bâtiments communaux et d'appel d'offres en date du 27/12/2011.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un accord de subvention de l'Etat reçu au titre des « travaux divers d'intérêt local » pour le programme « réhabilitation des locaux techniques » à hauteur de 50.000 Euros.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des propositions d'achèvement et de rationalisation des périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunautaire faites par Monsieur le Préfet (cf. arrêté préfectoral du 29/12/2011) suite aux conclusions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunautaire).

Un regroupement de la Commission d'agglomération et des cinq communautés de communes du Pays Drouais est envisagé pour validation en 2014.

Monsieur François FLEURISSON engagé par la Société de Richebourg pour assurer l'entretien et le gardiennage du gymnase-dojō du SICA n'est plus en mesure d'assurer ses missions d'encadrement et de suivi des services techniques.

Madame le Maire propose de confier cette mission à Monsieur Albert DUBOIS avec l'appui des adjoints en cas d'indisponibilité. Monsieur Albert DUBOIS nous donnera sa réponse dès que possible.

Le Centre Communal d'Action Sociale C.C.A.S. s'est réuni le 03/01/2012 afin de préparer le thé dansant du 04/02/12.

Un accueil de stagiaire est programmé sur les services techniques pour 2 semaines.

Livraison du nouveau tracteur à programmer.

Les résultats de l'analyse des sols du terrain de l'opération « Cœur de Village » effectués pour le compte de la SAEDEL sont satisfaisants. Pas de traces de métaux lourds, acide ou hydrocarbures au-delà des normes autorisés.

### CALENDRIER

09/01/12 Réunion des concessionnaires pour le lancement du chantier « Cœur de Village » coté Saint Antoine + Information à destination des Professionnels de Santé et Commerçants.

10/01/12 Commission électorale.

14/01/12 de 10 h à 18 h. Présentation par le constructeur CTVL des maisons de village - Saint Antoine aux habitants de la commune.

17/01/12 Commission V.R.D.

21/01/12. Repas des élus et du personnel.

### TOUR DE TABLE

**Sylviane GIRARD.** Nuisances sonores répétées par les aboiements de chiens Rue de Dreux - déjà traité à revoir.

**Alain LEBARBIER** -Compte-rendu des interventions à l'école maternelle et au restaurant scolaire pendant les vacances scolaires.

- Changement de chaudière en maternelle pour fin de saison de chauffe avant passage au gaz.
  - Fuite de gaz sur canalisation extérieure enterrée alimentant la chaufferie du restaurant scolaire.
- Intervention finalisée sous contrôle de G.D.F.

**Philippe EMERY** -Craintes exprimées sur le rétrécissement apparent rue d'Anet en raison du trottoir en bordure du lotissement de la Bergerie. Nuisance pour les maisons d'en face (?).

Le Conseil Général 28 a donné les emprises et travaux toujours en entrée de bourg sur les emprises minimales afin de réduire la vitesse.

**Albert DUBOIS** Assurer le tracteur dès rendez-vous pris.

La séance est levée à 21 h.